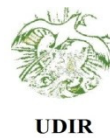


LanKRéol 2020

Pri Daniel Honoré Fonnkèr/nouvèl



RÈGLEMENT

Dans le cadre de la défense et de la promotion de la langue créole, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), la Ligue de l'enseignement – Fédération de La Réunion, l'Union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR), organisent un concours littéraire en créole réunionnais, intitulé

« Pri Daniel Honoré – LanKRéol 2020 ».

Konkour fonnkér / nouvèl

Article 1 : Présentation

Le Pri Daniel Honoré – LanKRéol 2020 – est un concours littéraire en créole réunionnais, de libre créativité, sans thème ni système graphique imposés.

Il est conseillé aux participants d'utiliser l'une des graphies existantes ci-après:

- graphie 77,
- graphie 83
- graphie Tangol
- graphie Lofis la lang

L'utilisation de graphies différentes est possible (par exemple, faire le choix d'utiliser la « graphie 77 » et utiliser le "sh" de Tangol).

Quelle que soit la graphie utilisée, la cohérence graphique devra être respectée.

Il s'agit d'un konkour fonnkèr (poésie, en kréol rényoné) et de *nouvèl*.

Article 2 : Conditions de recevabilité

2.1 Ce concours est ouvert à tous sans condition de résidence sur le territoire réunionnais. Dans le cas de participation d'un candidat mineur (de plus de 15 ans), une autorisation parentale (annexe) doit être fournie lors du dépôt du dossier.

ATTENTION : Le participant à ce concours devra choisir entre les deux genres littéraires proposés : *fonnkèr* OU *nouvèl*.

Les membres du jury et les membres du comité organisateur ne sont pas autorisés à concourir.

2.2 Le lauréat du *Pri Daniel Honoré - LanKRéol 2020* ne pourra concourir l'année qui suit sa distinction. Les textes ayant fait l'objet d'une publication dans le cadre de ce concours ne peuvent plus être présentés les années suivantes.

2.3 L'œuvre doit être originale, inédite¹, individuelle. Elle doit avoir un titre, et **ne comporter ni signature ni illustration.**

2.4 Les genres littéraires concernés :

- **Fonnkèr** (poésie en créole réunionnais),
- **Nouvèl**².

Nombre de textes requis obligatoirement :

Pour le genre « Fonnkèr » :

– 5 textes , s'ils sont distincts les uns des autres,

ou

– **plus** de 5 textes, uniquement s'ils s'inscrivent dans une unité thématique.

Pour le genre « nouvèl » :

- 10 pages maximum.

Les œuvres transmises devront respecter les formats de présentation ci-après :

- **une police** : Arial ;
- **une taille de caractère** : 12 ;

1 Qui n'a jusque-là jamais été publié, édité, projeté... www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inédit.

2 Selon le Littré, **une nouvelle est une « sorte de roman très court »**, [...] **la nouvelle est généralement un récit court et cette brièveté permet d'intensifier l'effet produit par le texte.** À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ; il n'y a donc **pas de conclusion**, d'enseignement à tirer du texte. En général, le récit est centré autour d'un seul événement (fait ponctuel, parfois futile). Les personnages sont peu nombreux et sont pourvus d'une réalité psychologique, bien que celle-ci soit moins développée que dans un roman.

<https://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/nouvelle.php>

- un interligne : 1,5 ;
- une marge de 2,5 cm sur les côtés et de 2 cm en bas et en haut de page, à partir d'un logiciel bureautique de traitement de texte.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Le dossier d'inscription, composé des pièces suivantes :

- le règlement du concours ;
- la fiche de participation ;
- la fiche d'autorisation de publication et de modification de forme ;
- la fiche d'autorisation parentale pour le candidat mineur.

est disponible à partir du **vendredi 21 février 2020** :

- sur le site internet www.ccee.re
- ou directement au siège du CCEE, à l'adresse et aux horaires suivants :

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
34, rue Sainte-Marie
97 400 SAINT-DENIS

Du lundi au vendredi, de 08 h 00 à 16 h 00

3.2 Le dossier complété des textes présentés et des fiches indiquées à l'article 3.1, dûment remplies, devra être transmis obligatoirement, au plus tard :

Le Lundi 15 juin 2020:

- par voie postale en recommandé avec accusé de réception (RAR) au CCEE, tapuscrites sous **format papier**,
- **complété d'un format numérique modifiable** (« .odt » ou « .doc ») sur clé USB, ou adressé par courriel aux adresses suivantes : marie.sautron@cr-reunion.fr
- lkr@cr-reunion.fr

ATTENTION ! Quelle que soit l'option choisie pour l'envoi format numérique – clé USB OU directement par courriel, version modifiable – un envoi tapuscrit en RAR,³ doit absolument être fait dans le même temps.

³ Recommandé avec accusé de réception.

3.3 La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **lundi 15 juin 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Composition du jury et critères de sélection

4.1 Le jury est désigné par le comité organisateur. Il est composé de membres issus du monde littéraire, culturel et éducatif de La Réunion.

4.2 Le jury élit en son sein un.e président.e. Il prend en compte la qualité littéraire de l'œuvre découlant d'une bonne maîtrise des outils de la poésie et de l'écriture d'une nouvelle, mis au service du sens ainsi que la cohérence du système graphique utilisé.

4.3 Le jury est souverain et ses décisions seront prises à la majorité simple des présents. Lors des délibérations, en cas d'égalité des voix, la voix du président ou de la présidente est prépondérante.

Article 5 : Les prix du konkour LanKRéol 2020– Pri Daniel Honoré – Fonnkèr/nouvèl

5.1 Pour chaque genre le jury désignera le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} prix .

5.2 *Les récompenses consistent en :*

– l'attribution de prix par la Région Réunion :

1^{er} prix , une récompense d'une valeur de **1 500 euros**,

2^{ème} prix d'une valeur de **600 euros**,

3^{ème} prix d'une valeur de **400 euros**.

– l'édition collective des œuvres des lauréats ;

– un chèque cadeau dans une librairie de La Réunion offert par le CCEE.

5.3 Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix, s'il estime qu'aucune œuvre ne remplit les conditions prévues à l'article 4.2 du présent règlement. Ses décisions sont sans appel.

5.4 Les résultats sont proclamés et les prix décernés pendant la *Sominn Kréol* dans le cadre d'une cérémonie de remise des prix. L'information figurera également sur le site internet du CCEE (www.ccee.re).

Article 6 : Droits de propriété et d'utilisation des œuvres

6.1 Les auteurs demeurent propriétaires de leurs œuvres. Ils devront fournir l'autorisation nécessaire à leur édition. Du seul fait de leur participation à ce concours, les auteurs se portent garants contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

6.2 Les participants déchargent le comité organisateur de toute responsabilité en cas de litige et le garantissent de toute réclamation fondée sur le droit d'auteur, la propriété intellectuelle ou le droit à l'image.

Ils autorisent le comité organisateur à en faire l'utilisation la plus large, et ce, sans limitation de durée. L'autorisation s'étend à toute manifestation en lien avec la littérature, à toute reproduction sur tout support, notamment promotionnel, à l'intégration dans sa base de données, dans ses archives historiques, sur des sites Internet, dans des programmes audiovisuels promotionnels, sans que cette énumération soit limitative.

6.3 Le comité organisateur procède à la vérification de la cohérence graphique. Par ailleurs, avant l'édition des œuvres, les tapuscrits qui auront fait l'objet de corrections de forme de la part du comité organisateur, seront envoyés à l'auteur pour information. En cas de désaccord, le jury est souverain.

6.4 Les œuvres déposées pourront être récupérées par leurs auteurs au siège du CCEE *au plus tard le 31 janvier de l'année suivante*. Au-delà de cette date, elles seront détruites.

Article 7 : Engagements du candidat

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification sans appel du candidat.

Pri Daniel Honoré - LanKRéol 2020
Fonnkèr // Nouvèl
Concours en créole réunionnais

Fiche d'inscription

TITRE (fonnkèr ou byin nouvèl) :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : |__|__|__|__|__|__|

ADRESSE POSTALE :

.....

.....

.....

COURRIEL :

N° DE TÉLÉPHONE : 069 |__| |__|__|__|__|__|__|

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et je m'engage à respecter le règlement du **Pri Daniel Honoré - LanKRéol 2020**.

Date : |__|__|__|__|__|__|

Signature :

Pri Daniel Honoré - LanKRéol 2020
Fonnkèr // Nouvèl
Concours en créole réunionnais

Autorisation de :

- **publication des œuvres**
- **modifications de forme**

Je soussigné.e Mme / M.

auteur.e. du recueil de poèmes comportant les œuvres ci-après, ou de la
nouvelle primé.e lors du *Pri Daniel Honoré - LanKRéol 2020*

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

autorise :

- les éventuelles modifications de forme apportées par les organisateurs dudit concours,
- la publication de celles-ci par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.

Fait à

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature

Pri Daniel Honoré - LanKRéol 2020
Fonnkèr // Nouvèl
en créole réunionnais

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ŒUVRES

	CRITÈRES
	<p><u>Littéralité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Respect de la contrainte majeure : écriture en créole réunionnais– absence de retranscription en créole réunionnais de textes français <p><u>La qualité de la langue :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– structure de la phrase en créole– respect de la conjugaison + bon emploi des temps– cohérence du registre de langue– cohérence du système graphique. <p><i>:Les graphies : graphie 77, graphie 83, graphie Tangol ou encore la nouvelle graphie de Lofis, - Possibilité de "mixer" les graphies (par exemple, écrire en 77 mais utiliser le "sh" de Tangol).</i></p> <p><u>Littérarité : traitement littéraire de la langue</u></p> <ul style="list-style-type: none">– utiliser les outils de la poésie (rythme, sonorités, figures de style...) pour créer des effets de sens– originalité du thème

Quelques références d'ouvrages :

- Le lexique du parler créole de La Réunion de **Robert CHAUDENSON** ;
- Petit dictionnaire créole réunionnais-français – Université de La Réunion 1987 (359 pages) de **Daniel BAGGIONI** ;
- Dictionnaire Kréol rényoné/français d'**Alain ARMAND**.